



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

ALBI, le 17 octobre 2023

Service eau, risques, environnement et sécurité

Affaire suivie par : Maëlle Bartoli

Tél. : 05.81.27.59.89

Mèl. : maelle.bartoli-dahan@tarn.gouv.fr

**Carrière de la Montagne Noire
40 route d'Arfons
81110 DOURGNE**

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : **forage et prélèvement pour carrière extraction calcaire sur la commune de Dourgne**

Courrier de notification de décision

Réf. : **2023_0100031114**

P.J. : récépissé de déclaration
arrêté(s) de prescriptions générales
certificats de commencement et d'achèvement de travaux

Madame, Monsieur,

Par courrier en date du 06 juillet 2023, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant un :

Forage et prélèvement pour carrière extraction calcaire sur la commune de Dourgne

dossier enregistré sous le numéro : **2023_0100031114**

J'ai l'honneur de vous informer qu'après instruction, votre dossier est complet et régulier et que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors **vous pouvez commencer votre opération à réception du présent courrier et du récépissé ci-joint.**

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Le compte-rendu et suivi du forage ainsi que les plans en coupe doivent nous être adressés.

Je vous informe que l'utilisation de l'eau à usage sanitaire (douche) doit faire l'objet d'une autorisation de la part de l'Agence Régionale de la santé (ARS)

Je vous joins également les certificats de commencement et d'achèvement des travaux à nous transmettre, (par courrier ou par courriel), respectivement à chaque phase.

Par ailleurs vous trouverez également le (ou les) arrêté(s) de prescriptions générales qu'il vous appartient de respecter compte tenu des rubriques concernées par votre opération.

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de la commune de pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Tarn durant une période d'au moins six mois.

La mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux, et l'exercice de l'activité, objets de votre déclaration, doivent intervenir dans un délai de 3 ans à compter de la date du présent récépissé.

À défaut, en application de l'article R. 214-40-3 du code de l'environnement, sauf cas de force majeure ou demande justifiée et acceptée de prorogation de délai, votre déclaration sera caduque. En cas de demande de prorogation de délai, celle-ci sera adressée au préfet, dûment justifiée, au plus tard deux mois avant l'échéance ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, l'expression de ma considération distinguée.

L'adjoint à la cheffe du service eau, risques,
environnement, sécurité,



REMI BOURDON

Copie :

- mairie de Dourgne (par message électronique)
- UT 81-12 DREAL (par message électronique)
- ARS 81 (par message électronique)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.

Certificat de commencement d'exécution de travaux

À retourner à :

ddt-eau@tarn.gouv.fr et
sd81@ofb.gouv.fr

ou

Direction Départementale des Territoires du Tarn Service Eau Risques Environnement et Sécurité 19, rue de Ciron 81013 ALBI Cedex 09	Office français de la biodiversité Service départemental du Tarn Cité administrative – Bâtiment A 19, rue de Ciron 81013 ALBI Cedex 09
---	---

Nom, Prénom ou Raison Sociale : **Carrière de la Montagne Noire**

Adresse : **40 route d'Arfons 81110 DOURGNE**

Nature du projet : **Forage et prélèvement pour carrière extraction calcaire**

Numéro de dossier : **2023_0100031114**

Date de commencement prévu des travaux :
(le service de police de l'eau sera prévenu au moins 8 jours avant le début des travaux)

Les travaux seront réalisés conformément aux éléments contenus dans le dossier déposé, au récépissé de déclaration et aux arrêtés ministériels de prescriptions générales.

Date et signature (précédé de la mention « lu et approuvé ») :

Le pétitionnaire
(nom)

Certificat d'achèvement de travaux

À retourner à :

ddt-eau@tarn.gouv.fr et
sd81@ofb.gouv.fr

OU

Direction Départementale des Territoires du Tarn Service Eau Risques Environnement et Sécurité 19, rue de Ciron 81013 ALBI Cedex 09	Office français de la biodiversité Service départemental du Tarn Cité administrative – Bâtiment A 19, rue de Ciron 81013 ALBI Cedex 09
--	--

Nom, Prénom ou Raison Sociale : **Carrière de la Montagne Noire**

Adresse : **40 route d'Arfons 81110 DOURGNE**

Nature du projet : **Forage et prélèvement pour carrière extraction calcaire**

Numéro de dossier : **2023_0100031114**

Date d'achèvement des travaux :

Les travaux ont été réalisés conformément aux éléments contenus dans le dossier déposé, au récépissé de déclaration et aux arrêtés ministériels de prescriptions générales.

Date et signature (précédé de la mention « lu et approuvé ») :

Le pétitionnaire
(nom)